

Arrêté Interministériel n° 104 du 03 MARS 2008 2008
Portant nomination des membres du Conseil National pour la mise en œuvre des Principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE).

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Et

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°59-249 du 31 septembre 1959 portant loi organique des finances et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2006-57 du 29 mars 2006 portant organisation du Ministère des Mines et de l'Energie ;
- Vu le décret n°2007-450 du 29 mars 2007 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-458 du 20 avril 2007 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2007-468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu le décret n° 2008-25 du 21 février 2008 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives
- Vu les nécessités de service ;

Article Premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées en qualité de membres du Conseil National pour la mise en œuvre des principes de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (CN-ITIE).

1. Le Secteur Public

- Au titre du Cabinet du Premier Ministre :
Monsieur Serge NANOUROU, Conseiller Spécial du Premier Ministre ;
- Au titre du Ministère de l'Economie et des Finances :
Monsieur KOFFI N'DRI, Conseiller Technique du Ministre ;
Monsieur N'DRI KOUADIO Pierre Narcisse, Directeur des Participations et de la Privatisation ;
- Au titre du Ministère des Mines et de l'Energie :
Monsieur ADOU M'BE, Conseiller Technique du Ministre ;
Monsieur KOUASSI BANDAMA Gilbert, Directeur des Hydrocarbures ;
- Au titre du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement :
Monsieur Adama SALL, Directeur Général du Plan par Intérim ;
- Au titre du Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé :
Monsieur ANO AMOA Antoine, Directeur des Statistiques Industrielles, des Systèmes d'Informations et des Etudes ;
- Au titre du Ministère de l'Intérieur :
Monsieur BAKO Frustrueux, Sous Préfet, Conseiller Technique du Ministre ;
- Au titre du Ministère de la Justice et des Libertés Publiques :
Monsieur KOUASSI KOUADIO, Magistrat, Conseiller Technique du Ministre ;
- Au titre du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts :
Monsieur GUEHI Gbalou, Conseiller Technique chargé du suivi et de la coordination des activités des structures sous tutelles ;
- Au titre du Ministère du Commerce :
Monsieur Mamadou DIOMANDE, Directeur de Cabinet Adjoint ;
- Au titre de la Chambre des Comptes :
Monsieur BOUADOU Eba Julien, Conseiller à la Chambre des Comptes ;
- Au titre de l'Assemblée Nationale :

Monsieur BRISSY TAKALEA Claude, Député, Vice Président du Groupe Parlementaire du Front Populaire Ivoirien ;

– Au titre des Districts et Départements :

Monsieur ASSALE KOFFI Eugène, Président du Conseil Général de M'Bahiakro.

2. Le Secteur extractif

– Au titre des sociétés extractives Pétrolières

- **Monsieur SIMON DUGDALE**, Directeur Général de CNR ;
- **Monsieur Christian SAGE**, Directeur Général de FOXTROT ;
- **Monsieur ADJET Roland**, Directeur Financier et Comptable de PETROCI ;

– Au titre des sociétés extractives Minières

- **Monsieur YAI Daniel**, Directeur Général Adjoint de la Société des Mines d'Ity ;
- **Monsieur DEMBELE Yahaya**, Conseiller Technique du Directeur Général de la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI).

3. La société civile

– Au titre des centrales syndicales

- **Monsieur MAHAN Gahé Basile**, Secrétaire Général National de DIGNITE ;
- **Monsieur AKUNIN Koidia**, 2^{ème} Secrétaire Général Adjoint de la FESACI ;
- **Monsieur KOUAME AKPEGNI Pierre**, Secrétaire National chargé des Etudes, de la Planification, de la Recherche et de la Formation de l'UGTCI ;

– Au titre de l'UNJCI

Monsieur Amos BEONAHO, Président du Conseil Exécutif de l'Union Nationale des Journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI) ;

– Au titre des sociétés de presse

Monsieur ZOHORE Lassané, Président du Conseil d'Administration de « GBICH Editions » ;

– Au titre des ONG opérant dans le domaine de la transparence

- **Monsieur YOBOUE KOFFI KOUADIO Michel**, Coordonnateur National de la Coalition Ivoirienne PWYP ;
- **Monsieur TINGAIN Julien**, Directeur Exécutif de la COPACT-CI.

Article 2

Le CN-ITIE peut, pour certaines questions spécifiques, solliciter l'avis de personnes ressources extérieures, en vue d'accomplir efficacement sa mission.

Article 3

Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances et le Directeur de Cabinet du Ministre des Mines et de l'Energie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


DIBI Koffi Charles


Le Ministre des Mines
et de l'Energie




MONNET LEON EMMANUEL